

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2024

PROTÉGER LE MODÈLE D'ASSURANCE CHÔMAGE ET SOUTENIR L'EMPLOI DES
SÉNIORS - (N° 2733)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE 1ER BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La meilleure des évaluations des précédentes réformes de l'assurance-chômage, ce sont les résultats éloquents obtenus en matière d'emploi depuis leur mise en oeuvre dès 2017.